

Le 4 avril 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 4 avril 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu
M^{me} Louise Lacoursière

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue aux personnes assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

113-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 21 mars 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

114-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2011.

Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements

115-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés pour la période se terminant le 31 mars 2011, à la liste des comptes fournisseurs émise le 30 mars 2011, ainsi qu'au journal des salaires du mois de mars 2011, totalisant une somme de 631 883,45 \$, d'autoriser leur paiement et d'accepter la liste des engagements au montant de 974 229,64 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Adoption – Règlement numéro 3-2011 relatif à la citation
du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à titre de monument historique**

CONSIDÉRANT que le collège est un élément patrimonial de très grande importance pour la Ville de La Pocatière et pour tout le Kamouraska;

CONSIDÉRANT son ancienneté, la qualité de son architecture et sa position stratégique à une entrée de la ville;

CONSIDÉRANT qu'il est visible de la route 230, de l'autoroute 20 et de la route 132, et qu'il constitue un repère visuel qui marque l'entrée du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT son importance historique, étant la première institution d'enseignement secondaire à l'est de Lévis, ayant été construit en 1827 et 1829;

CONSIDÉRANT que « L'inventaire du patrimoine régional » (1990) recommande de réaliser un règlement de citation pour ce bâtiment;

CONSIDÉRANT que le projet de Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Kamouraska recommande d'adopter des mesures de protection pour le noyau institutionnel qui inclut le collège;

CONSIDÉRANT que la citation de monuments historiques est une mesure permettant d'encadrer les travaux de rénovation et de restauration, et ainsi d'éviter des erreurs malheureuses;

CONSIDÉRANT qu'il est obligatoire d'avoir un statut de protection pour faire une demande de financement à différents programmes de subvention dont celui du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine du Québec;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a jugé bon d'adopter un règlement sur la citation d'un monument historique en vertu de la *Loi sur les biens culturels*;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 24 janvier 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 7-2011 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

116-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement numéro 3-2011, relatif à la citation du Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière à titre de monument historique, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

**Avis de motion – Règlement numéro 7-2011 relatif à la citation de
neuf monuments historiques conformément à la Loi sur les biens culturels**

M^{me} la conseillère Louise Lacoursière donne un avis de motion de la présentation, à une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 7-2011, relatif à la citation de neuf monuments historiques conformément à la *Loi sur les biens culturels*.

DÉSIGNATION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Le conseil entend citer, au sens de la *Loi sur les biens culturels*, les immeubles suivants :

- L'ancienne école d'agriculture, sise au 200-202, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 869 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;

- La maison Grondin, sise au 1206, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 095 003 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;
- La maison Martineau (Lebrun), sise au 1405, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 667 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances ;
- La maison Potvin, sise au 720, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 653 du cadastre du Québec, avec circonstances et dépendances;
- La maison de l'Évêché, sise au 1190, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme les lots 4 674 105 et 4 674 106 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Bourgelas-Pelletier (Richard), sise au 707, avenue de la Grande-Anse, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 652 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Gagnon, sise au 305, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 661 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison N.A. Sirois, sise au 401, 4^e avenue Painchaud, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 094 664 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;
- La maison Langelier-Martin, sise au 1470, avenue de la Grande-Anse, et son terrain, connu et désigné comme le lot 4 093 562 du cadastre du Québec, circonstances et dépendances;

MOTIFS DES CITATIONS

Un inventaire réalisé en 2002 sur le territoire de la Ville de La Pocatière a permis d'identifier des bâtiments à forte valeur patrimoniale. Ils se distinguent notamment par leur ancienneté, leur intégrité architecturale et leur style, auxquels s'ajoutent des raisons historiques, sociales et culturelles pour certains d'entre eux.

- L'ancienne école d'agriculture revêt une importance particulière pour La Pocatière et la région car c'est dans ce bâtiment qu'a été fondée la première école d'agriculture permanente du Canada. L'école d'agriculture y était installée de 1859 à 1912. L'agrandissement arrière date de 1930. Autrefois, un clocheton couronnait le bâtiment. La maison se distingue par son toit recourbé, ses six lucarnes et l'équilibre des ouvertures.
- La maison Grondin - Selon la tradition familiale des Grondin, cette maison était située plus au nord sur la route 132. Elle fut déménagée à son emplacement actuel en 1864 pour se rapprocher du village. Cette maison néo-classique se distingue par son intégrité architecturale, notamment la toiture en tôle à la canadienne, les trois lucarnes, le portail d'entrée et les encadrements de fenêtres.
- La maison Martineau (Lebrun) a été construite vers 1840. La tradition orale rapporte que cette maison aurait été habitée pendant quelques années par le seigneur Élisée Dionne, autour de 1854. Auparavant, elle avait été habitée par le notaire Ovide Martineau. Elle se distingue par ses lucarnes, l'équilibre des ouvertures et la grande galerie en façade.
- La maison Potvin date de 1822-23 ou 1828. Il s'agit d'une des plus anciennes maisons de La Pocatière. Elle constitue une enclave rurale au cœur de la ville en raison de la grande superficie du terrain et de la présence de la grange. L'équilibre des ouvertures, le toit recourbé et les lucarnes contribuent à son intérêt.
- La maison de l'Évêché - D'après son architecture, cette maison pourrait dater au moins des années 1850. Elle a été vendue à la corporation épiscopale en 1951. Cette

maison néoclassique se distingue notamment par ses trois lucarnes, l'équilibre des ouvertures et le rez-de-chaussée surélevé.

- La maison Bourgelas-Pelletier (Richard) est une des plus anciennes maisons de La Pocatière. La partie ouest date vraisemblablement des années 1760. Elle fut habitée par deux notaires et abrita un hôtel et un magasin général. Bien que cela ce soit avéré faux, la tradition orale rapportait que l'assassin du seigneur Taché de Kamouraska s'y arrêta pour nettoyer les peaux de sa carriole tachées du sang de sa victime. La toiture de bardeau et l'imposant volume rectangulaire de la maison retiennent l'attention.
- La maison N.A. Sirois a probablement été construite en 1851. Le docteur Nazaire-Alphonse Sirois l'acquiert en 1894 et y fabrique une médication qui prendra le nom de Potion Sirois. La maison sera ensuite habitée par un industriel important, Charles-Eugène Bouchard, qui produisit des motoneiges sous le nom de Moto Ski. Cette maison néoclassique se démarque par l'harmonie de sa composition avec ses cinq lucarnes, le portail avec imposte et baies latérales, et l'équilibre des ouvertures.
- La maison Gagnon aurait été construite entre 1813 et 1847 et plusieurs forgerons l'ont habité, ce qui lui donne une valeur culturelle. Autrefois, ce métier était important car, en plus de ferrer les chevaux, le forgeron fabriquait une variété de pièces : chaînes, ancras... dont tous avaient besoin. La maison se distingue par son revêtement de bardeau, l'équilibre des ouvertures et la galerie couverte en façade.
- La maison Langelier-Martin est une maison néoclassique construite par Évariste-Aristé Martin, probablement en 1860. Apparemment, elle aurait été faite en 1853, selon le même plan que celle de M. Luc Martin, son cousin de Rivière-Ouelle. Cette maison néoclassique se distingue par ses trois lucarnes, son portail avec imposte et baies latérales, et l'équilibre des ouvertures. À l'intérieur, les boiseries et l'escalier, notamment, retiennent l'attention par leur qualité.

PRISE D'EFFET

Le règlement de citation aura effet à compter de la date de signification de l'avis spécial aux propriétaires des immeubles.

CONSULTATION

Toute personne intéressée pourra faire ses représentations au comité consultatif d'urbanisme conformément aux avis qui seront donnés à cette fin.

Louise Lacoursière, conseillère

Programme Climat municipalités – Demande de subvention faite par la MRC de Kamouraska – Résolution d'appui

CONSIDÉRANT que les changements climatiques sont en cours et que nous en constatons déjà les conséquences, lesquelles exerceront une pression croissante sur la santé et la sécurité des populations ainsi que sur les infrastructures municipales et le bâti en général;

CONSIDÉRANT que les investissements municipaux en efficacité énergétique pour les bâtiments, en gestion des transports et des matières résiduelles, et en préservation des ressources en eau contribuent à rationaliser les coûts, à maintenir les services et la qualité de vie, et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);

CONSIDÉRANT qu'il existe un programme de financement pour les municipalités qui désirent réaliser un premier inventaire et un plan d'action visant la réduction des GES, et que ce programme couvre jusqu'à 90 % des coûts admissibles;

CONSIDÉRANT que le plan d'action peut aussi être utile, voire exigé, pour accéder à d'autres sources de financement, tel que le Fonds municipal vert, par exemple;

CONSIDÉRANT que cet exercice permettra aux municipalités de participer à un exercice régional de concertation et de réflexion en matière de développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

117-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière appuie la démarche de la MRC de Kamouraska dans le cadre du programme Climat municipalités, et y adhère en autant que la très grande majorité des municipalités de la MRC en fasse autant.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Demande de reconnaissance aux fins d'exemption de toute taxe foncière – Tandem Jeunesse

118-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AVISER la Commission municipale du Québec que la Ville de La Pocatière n'entend pas s'opposer à la demande de reconnaissance soumise par l'organisme à but non lucratif Tandem Jeunesse aux fins d'être exempté de toute taxe foncière en rapport avec l'immeuble situé aux 407 et 407A, rue Rouleau, à La Pocatière, dont cet organisme est le seul utilisateur.

D'autoriser M. Michael Schmouth, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Pacte rural de la MRC de Kamouraska – Demande de financement – Projet d'aménagement du Parc du secteur ouest

119-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière dépose auprès de la MRC de Kamouraska une demande d'aide financière dans le Pacte rural pour la réalisation de son projet d'aménagement du Parc du secteur ouest;

QUE M. Michael Schmouth, directeur général, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres – Nomination de la secrétaire des comités de sélection

CONFORMÉMENT aux dispositions de l'article 6.5.2 de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville,

120-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE DÉSIGNER M^{me} Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, pour agir à titre de secrétaire de tout comité de sélection constitué pour analyser les soumissions dans le cadre de tout appel d'offres avec système de pondération et d'évaluation des offres lancé par la Ville de La Pocatière.

Utilisation de la piscine du Cégep de La Pocatière – Saison estivale 2011

CONSIDÉRANT l'entente relative à l'utilisation publique de la piscine du Cégep, signée en 2003 pour une période de 10 ans;

CONSIDÉRANT que la signature d'une telle entente est exemptée des procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite, et ce, en vertu du paragraphe 2° de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT l'article 4.9 de cette entente, qui précise que les parties ont convenu d'évaluer, avant le 30 avril de chaque année, les modifications aux coûts variables et aux coûts fixes pour l'utilisation de la piscine, et de préciser le calendrier et l'horaire d'utilisation de cette infrastructure;

121-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER la proposition du Cégep de La Pocatière, dans sa lettre datée du 21 mars 2011, relativement aux modalités et conditions de l'entente d'utilisation de la piscine du Cégep à l'été 2011;

D'AUTORISER M. Jean-François Lamarre, régisseur des parcs, bâtiments, terrains et équipements municipaux, à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

École Polyvalente La Pocatière – Journée d'athlétisme – Autorisation de circuler dans les rues de la Ville

122-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Louise Lacoursière et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER l'École Polyvalente La Pocatière, à l'occasion de sa journée annuelle d'athlétisme, le 2 juin prochain (ou, en cas de mauvais temps, le 3 juin), à circuler dans les rues de la Ville, sur un côté seulement de celles-ci, plus précisément sur le tracé suivant : 12^e avenue boulevard Dallaire, rue Marie-Anne-Juchereau, rue Pierre-Ruette-d'Auteuil, et retour au point de départ par la 12^e avenue boulevard Dallaire;

D'AUTORISER le Service des travaux publics de la Ville à installer et désinstaller les tréteaux nécessaires à la tenue de cette activité.

Services récréatifs, culturels et communautaires – Embauche d'une secrétaire

CONSIDÉRANT la nécessité de combler le poste de secrétaire aux Services récréatifs, culturels et communautaires, vacant depuis le 25 mars 2011;

123-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'EMBAUCHER M^{me} Mélanie D'Anjou, de Sainte-Louise, à titre de secrétaire pour les Services récréatifs, culturels et communautaires de la Ville, cinq jours semaine, à compter du 5 avril 2011;

QUE la rémunération (échelon 1) et les conditions de travail rattachées à cet emploi, dont la période d'essai réglementaire, soient celles énoncées à la convention collective de travail du Syndicat des employé(e)s de services publics de Kamouraska (CSN).

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Stagiaire aux Services récréatifs, culturels et communautaires - Gratification

CONSIDÉRANT que la Ville accueille actuellement une stagiaire aux Services récréatifs, culturels et communautaires dans le cadre du protocole de stage en milieu de travail intervenu avec le Cégep de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que le stage de M^{me} Vanessa Fillion chez nous a été autorisé aux termes de la résolution numéro 456-2010, adoptée lors de la séance extraordinaire du 23 décembre 2010, pour une période de 14 semaines commençant en janvier 2011;

124-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE VERSER à M^{me} Vanessa Fillion, pour ce stage, une gratification d'un montant de 1 000 \$, payable comme suit : 700 \$ maintenant et la balance à la fin du stage.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Santé et sécurité au travail – Adoption de politiques

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière fait partie d'une mutuelle de prévention en santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que le Comité SST recommande l'adoption, par la Ville, de diverses politiques en matière de santé et sécurité au travail;

CONSIDÉRANT que les dispositions de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* obligent la Ville à élaborer un programme annuel visant à prévenir toute atteinte à la santé des travailleurs;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont reçu copie de fiches d'actions spécifiques reliées au programme de prévention 2011, ainsi que copie des projets de politiques;

125-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telles que soumises, les cinq fiches d'actions spécifiques reliées au Programme de prévention 2011 en santé et sécurité au travail de la Ville de La Pocatière, et de consentir à leur mise en application;

D'ADOPTER les politiques suivantes, telles que rédigées, savoir :

- Politique pour les équipements de protection individuelle; et
- Politique du programme des mesures d'urgence;

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Tournée Santé et sécurité 2011

126-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Stéphane Dubé, directeur du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, et M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, à participer à la Tournée santé et sécurité 2011, à Québec, le 14 avril prochain;

QUE les frais encourus par MM. Dubé et Roy pour participer à cette formation leur soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Unicité – Formation sur les nouveautés 2011

127-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Louise Dussault, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à participer à une formation sur les nouveautés 2011 du logiciel de la cour municipale commune, laquelle sera dispensée à Lévis, le 10 mai prochain;

QUE les frais encourus par M^{me} Dussault pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec – Formation

128-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Danielle Caron, greffière, à participer à la formation *Projet de loi n° 109 sur l'éthique et la déontologie en matière municipale : analyse et mise en application*, à Rivière-du-Loup, le 6 mai prochain;

QUE les frais encourus par M^{me} Caron pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Association québécoise du loisir municipal – Formation

129-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à participer à la formation *Nouvelles tendances et leur application sur le loisir public*, à Rimouski, le 14 avril prochain;

QUE les frais encourus par M^{me} Rivest pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Autres sujets

Aucun sujet n'est ajouté.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Les questions des contribuables portent sur les sujets suivants :

- ✓ Propriétés ciblées pour une citation – Effets de la citation
- ✓ Parc du secteur Ouest – Demande au Pacte rural

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

130-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 30.